

Question présentée par le député :

M. Sylvain Thévoz

Date de dépôt : 2 juillet 2019

Question écrite urgente

Piste cyclable du pont du Mont-Blanc : un interminable essai ?

Entamé en octobre 2017, l'essai de pistes cyclables sur le pont du Mont-Blanc se prolonge. La fréquentation de cette bande par les cyclistes est intense. Pourtant, bientôt deux ans après l'inauguration de cette piste provisoire et fragile, on demeure dans le provisoire malgré de successifs effets d'annonce. Des balisettes, collées au sol, sont régulièrement heurtées par des véhicules et se retrouvent sur la bande destinée aux adeptes de la petite reine. L'embouteillage au bout du pont du Mont-Blanc côté rive droite est important et fait courir des risques aux cyclistes comme aux piétons. Côté rive gauche, le parcage des bus de touristes oblige les cyclistes à zigzaguer dangereusement au pied des cars. La piste provisoire du pont du Mont-Blanc ne permet toujours pas aux cyclistes de se dépasser, ce qui en amène certains à continuer d'emprunter le segment piéton, soit pour aller à leur vitesse, soit parce qu'ils ne se sentent toujours pas en sécurité sur le pont, ce qui fait courir des risques aux piétons. Pour rappel, dans un article d'avril 2018 (!), Thierry Messenger, directeur à la direction générale des transports déclarait : « La piste cyclable a bénéficié d'un arrêté de circulation valable une année. Nous avons fait un intense monitoring de cette infrastructure et mené des discussions avec le Conseil des déplacements (Codep) qui regroupe tous les partenaires des transports. Nous allons discuter mardi de propositions concrètes afin de pérenniser cet aménagement »... beaucoup de mardis ont passé depuis cette annonce. M. Dal Busco a-t-il pour ambition de faire du provisoire un interminable essai ?

Je remercie le Conseil d'Etat de nous indiquer :

- *A quel moment le bilan de cette piste cyclable provisoire va-t-il être présenté et de véritables enseignements tirés de cette expérience ?*

- *A quel moment le canton va-t-il pérenniser cette piste cyclable, avec une véritable séparation de la chaussée, et une protection accrue pour les cyclistes ?*
- *Est-il envisagé d'installer d'autres pistes provisoires de ce type dans le canton ? Si oui, à quel endroit ?*
- *Est-il envisagé d'installer ce genre de dispositif notamment boulevard Georges-Favon où le trafic est dangereusement mortel pour les cyclistes ?*

Je remercie par avance le Conseil d'Etat pour les réponses qu'il saura apporter à ces questions.